Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical
Du mardi 26 janvier 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le **mardi 19 janvier 2021**, s'est réuni le **mardi 26 janvier 2021** à 17 heures 30 au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Mme Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Bertrand COLLET, Antoine De BELLAIGUE, Gilles ISABELLE, Loïc JAMIN, Sylvie LE BUGLE, Joseph LE LOUARN, Yohann PESQUEREL, Frédéric RENAUD, Marine VOISIN
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES, Alain DECLOMESNIL, Jean ELISABETH, Jean-Luc HERBERT, Jean-Marc LAFOSSE
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Guillaume DUJARDIN, Bertrand GOSSET, Martine JOUIN, Pierre SALLIOT, Christine SALMON, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Sylvaine LEFEVRE (suppléante de Hubert DELALANDE), Hervé RICHARD,

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

COLLECTEA	
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Marc ANDREU-SABATER a donné pouvoir à Alain DECLOMESNIL
PRE-BOCAGE INTERCOM	Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christine SALMON
SEULLES TERRE et MER	

Absents :

COLLECTEA	David POTTIER
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Gaëtan LEFEVRE, Gérard MARY (excusé), Guy VELANY (excusé), Jean-Pierre MOINEAUX (excusé)
PRE-BOCAGE INTERCOM	
SEULLES TERRE et MER	Cyrille ROSELLO de MOLINER (excusé)

Date de convocation 19/01/2021
Date d'affichage 19/01/2021
Nombre de délégués en exercice..... 32
Nombre de délégués présents..... 24
Nombre de Votants..... 26
Secrétaire de séance ..... M. Frédéric RENAUD

Madame la Présidente procède à l'appel.
Le quorum étant atteint, elle propose d'ouvrir la séance.
M. Frédéric RENAUD a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le comité.

Délibération n°2021-004 : Subvention des ateliers dans le cadre de la « démarche de réduction des déchets d'entreprises » de l'Intercom de la Vire au Noireau

Exposé des motifs

Le SEROC est un territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Depuis 2018, il est engagé dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et également dans un Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC).

REÇU EN PREFECTURE
le 08/02/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-251405031-20210126-CSD2021004-

Le syndicat n'ayant pas la compétence développement économique, il s'appuie sur les services des intercommunalités adhérentes pour promouvoir l'économie circulaire sur son territoire, soit en leur proposant des initiatives soit en soutenant leurs initiatives auprès des entreprises.

Ainsi, le SEROC a soutenu l'Intercom de la Vire au Noireau dans la mise en place d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale visant l'optimisation de l'utilisation des ressources sur le territoire. L'objectif de cette démarche est de faire des déchets de certaines entreprises des ressources pour d'autres. Après deux ans de préparation, l'Intercom de la Vire au Noireau a lancé cette démarche en 2019. Elle a débouché sur des synergies grâce à l'organisation d'une bourse d'échanges et d'un rendez-vous d'affaire pilotés par le cabinet Téhop dont la mise en relation a été facilitée par le SEROC.

La gestion des déchets est rapidement ressortie comme une problématique majeure lors de la bourse d'échanges. L'Intercom de la Vire au Noireau souhaite donc engager une nouvelle démarche de coopération inter-entreprises avec l'organisation d'ateliers autour de la réduction des déchets d'entreprises, ateliers qui seront conduits par le bureau d'études spécialisé We Green Up. Cette démarche consiste à réunir les entreprises du territoire lors d'un atelier qui aura pour but de présenter les leviers d'actions possibles pour dépenser moins en élimination des déchets et surtout réduire leur production.

Dans cette dynamique, l'Intercom de la Vire au Noireau sollicite le SEROC pour un accompagnement financier de ces ateliers.

Considérant que cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs du SEROC (réduction des déchets avec le PLPDMA et promotion de l'économie circulaire à travers le CODEC), les élus de la commission Animation Territoriale réunis le 10 novembre 2020 ont émis un avis favorable à cette sollicitation.

Il est proposé d'accorder une aide financière de 1 600€ HT à l'Intercom de la Vire au Noireau pour l'organisation de ces ateliers. Ce montant sera fractionné en deux paiements. La première tranche, soit un montant de 960€ HT, sera octroyée pour l'organisation de l'atelier de lancement. Quant à la deuxième tranche d'un montant de 640€ HT, elle sera versée suite à l'organisation du comité de pilotage de restitution de la démarche.

Décision du Comité Syndical

Vu *l'article L.5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,*

Vu *l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,*

Vu *l'article L.5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,*

Vu *l'arrêté préfectoral et les statuts du Syndicat en date du 18 mai 2020,*

Vu *la délibération n°2019-020 du Comité Syndical du 20 juin 2019 validant le règlement intérieur des instances,*

Vu *la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,*

Vu *la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,*

Vu *la délibération n°2020-024 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 accordant les délégations de pouvoir à la Présidente,*

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

REÇU EN PREFECTURE
le 08/02/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-251405031-20210126-CSD2021004-

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1) **D'OCTROYER** une aide financière de 1 600 € HT à l'Intercom de la Vire au Noireau pour l'organisation des ateliers dans le cadre de la démarche de réduction des déchets d'entreprises.
2) **D'INSCRIRE** au Budget Primitif 2021 la somme de 1 600€ HT.
3) **D'AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,
Christine SALMON.

Syndicat mixte de traitement
Et de valorisation des déchets ménagers
de la Région Ouest Calvados
(**SEROC**)

REÇU EN PREFECTURE
le 08/02/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-251405031-20210126-CSD2021004-

REÇU EN PREFECTURE
le 08/02/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-251405031-20210126-CSD2021004-